

Image not found or type unknown



## Prestation compensatoire

Par **Pierreceb**, le **23/02/2019** à **00:48**

Bonjour

je suis marié depuis 10 ans j ai 52 ans ma femme 34 ans . Nous n avons pas d enfants et pas de biens propriétaires. Je suis le seul à travailler depuis le début de notre mariage ! 1500 euro net / mois . Quel serait approximativement le montant de la prestation compensatoire ?

Cordialement merci

Par **Visiteur**, le **23/02/2019** à **01:43**

Bonjour

Il n'y a aucune règle nous permettant de la calculer.

Le juge est souverain, il va estimer en fonction des revenus, du patrimoine et des CHARGES de chacun.